

**Mémo** : aux prêtres, diacres et personnel diocésain

**Date** : 2021-09-24

### **MISE À JOUR des dernières directives - mesures sanitaires**

Aujourd'hui, 24 septembre 2021, le gouvernement provincial a annoncé que, en raison du nombre actuel d'hospitalisations liées à la COVID-19, l'état d'urgence est rétabli et un arrêté obligatoire entrera en vigueur à 23 h 59 ce soir. Nous avons reçu de nouvelles directives de la ministre de la Santé du NB concernant les mesures sanitaires à implanter dans nos églises. Les quatre évêques du NB s'entendent sur les mesures suivantes demandées pour rendre nos églises le plus sécuritaire possible pour nos fidèles.

**POINT 1. Aucune preuve de vaccination requise pour les messes dominicales, les messes sur semaine, les baptêmes, les groupes de prières et toutes autres célébrations religieuses.**

Les mesures suivantes vont s'appliquer :

- Le port du masque sera obligatoire en tout temps.
- La capacité d'occupation de votre lieu de culte devra se limiter à 50 % ou moins.
- Une distanciation de deux mètres devra être maintenue entre les différents ménages présents (bulles familiales).
- Le chant ne sera pas permis dans l'assemblée. Toutefois, les chants de solistes et chorales seront permis tout en respectant une distanciation de quatre mètres.
- Les noms et les coordonnées de toutes les personnes présentes devront être enregistrés et les listes devront être conservées au bureau paroissial.
- Des masques et des bouteilles de désinfectant devront être disponibles aux entrées, dans le sanctuaire, la sacristie, etc.
- Aucune personne présentant des symptômes de COVID-19 ou ayant reçu l'instruction de s'isoler ne pourra entrer dans le lieu de culte.

**EXCEPTION - Pour les confirmations de cet automne (pour les groupes de 2019-2020 et 2020-2021)**

Nous allons procéder à ces célébrations en suivant les mesures spécifiées au « **POINT 2** ».

- S'il y a encore des jeunes confirmands dont les membres de leur famille ne sont pas pleinement vaccinés, une célébration de confirmation supplémentaire pourrait être planifiée pour eux tout en suivant les mesures spécifiées au « **POINT 1** ». Pour ce faire, merci de prendre note des noms et coordonnées de ces jeunes et acheminer l'information au diocèse.

**POINT 2. Preuve de vaccination requise pour les mariages, les funérailles ainsi que tous rassemblements et activités non religieux.**

Afin d'accéder à certains événements, comme **les mariages, les funérailles, les conférences ou ateliers, les bingos et autres activités paroissiales** les mesures suivantes vont s'appliquer :

- Le port du masque sera obligatoire en tout temps.
- Toutes les personnes devront présenter une preuve de vaccination complète.
- Pour les funérailles, les mariages et **les confirmations de cet automne**, la distanciation ne sera pas requise. Ceci permettra à nos églises de fonctionner à pleine capacité.
- Il n'y aura pas l'obligation de tenir de registre pour les personnes présentes mais, pour être admise, une personne devra avoir une preuve de pleine vaccination.

**POINT 3. Pour les sessions de catéchèse 2021-2022**

Comme exigé depuis le début de la pandémie, nos sessions de catéchèse suivront les mesures mises en place dans les écoles de la province.

Ceci veut dire que les mesures suivantes devront être suivies :

- Le port du masque sera obligatoire en tout temps.
- L'accès aux sessions sera réservé aux bénévoles.
- Les parents n'auront pas accès aux classes de catéchèse.
- Tous les bénévoles œuvrant en catéchèse (*catéchètes, aides-catéchètes, moniteurs(trices) et coordinatrices*) devront présenter une preuve de vaccination complète.
- Une distanciation de deux mètres devra être maintenue entre les « bulles-classes ».

Toutes ces mesures devront être mises en œuvre à compter de ce soir, 23h59. Nous comprenons qu'il sera peut-être difficile de tout mettre en place pour les célébrations de cette fin de semaine. Je pense que le gouvernement va comprendre que nous faisons notre possible afin respecter les exigences mises en place. Des précisions concernant les mesures sanitaires pour les employés et les bénévoles viendront ultérieurement.

Il faut noter que la situation dans notre province est évolutive et que ces règlements peuvent changer selon les circonstances.

Nous comprenons les appréhensions de la Santé publique et continuons de collaborer en suivant les directives émises pour réduire la transmission de la COVID-19. Nous sommes tous préoccupés par la situation actuelle dans la province.

Je suis très reconnaissant à tous les curés, les employés et les équipes de bénévoles qui mettent tout en place pour assurer la santé et le bien-être de nos fidèles.

Que le Seigneur vous bénisse et continue de veiller sur vous!

+ Daniel Jodoin  
Évêque de Bathurst